



 wizzas

Dynamique digitale

Roulez serein, roulez assuré !

en partenariat avec :





Créée en 2017, WIZZAS est une plateforme d'assurance 100% digitale qui commercialise des contrats spécifiquement conçus PAR et POUR les assurés.

Concernant les nouvelles mobilités telles que les vélos électriques, les trottinettes électriques et les EDPM, WIZZAS propose des garanties réellement adaptées aux besoins exprimés en amont par les communautés d'utilisateurs, aux meilleures conditions. Les propositions de WIZZAS sont destinées autant aux particuliers, aux professionnels qu'aux TNS et aux entreprises.



1. Produit Trottinette électrique / EDPM

(Engin de Déplacement Personnel Motorisé : trottinette électrique, gyroroue, skate électrique..)

Garanti par l'Équité (Generali) : 3 formules

● Formule A « légalité » :

Responsabilité Civile obligatoire (Véhicule Terrestre à Moteur) + DPRSA : carte verte (catégorie D)

● Formule B « sécurité » :

RC + DPRSA + Garantie Personnelle du Conducteur : plafond à 250000 avec 5% d'AIPP.

● Formule C « sérénité » :

RC + DPRSA + GPC + Dommages Tous Accidents + Vol : franchise de 10% (50€ minimum) et vétusté de 15% / an

Les véhicules assurés :

- trottinette électrique : à 2 ou 3 roues, avec ou sans siège
- gyroroue
- gyropode
- skate électrique
- onewheel
- draisienne électrique
- speed bike (considéré comme cyclomoteur - L1e-b avec plaque d'immatriculation)



Les + WIZZAS ?

- Nous assurons **les EDPM même ceux dont la vitesse dépasse 25 km/h** (45 km/h maximum).
- Nous couvrons aussi les **trottinettes électriques munies d'un siège**, ainsi que les draisiennes électriques et les speed bikes.



Critères de sélection du Produit EDPM

a) Conducteur désigné :

- Conducteur désigné résidant en France Métropolitaine + Corse, âgé de 12 à 79 ans.
- Pour les véhicules dépassant 25 km/h : conducteur désigné âgé de 18 ans minimum.

b) Véhicule assuré :

- Le véhicule ne doit pas dépasser 10 ans d'ancienneté.
- la formule C (dommages et vol) n'est pas souscriptible si le véhicule a 3 ans d'ancienneté et plus ; facture obligatoire.
- Le véhicule assuré ne doit pas dépasser 10 000 euros de valeur à l'achat neuf.

2. Produit vélo électrique / VAE

(Vélo à Assistance Electrique - cycle à pédalage assisté)

Garanti par Albingia : 1 seule formule

- Casse / vol / tentative de vol : 24h/24h 7j/7 en tous lieux (dont durant le transport du vélo assuré) : franchise de 10% (60 € minimum, 150€ maximum). Pas de vétusté en 1ère année puis 1,5% par mois, à partir du 13^{ème} mois (départ à 13,5%).
- Assurance décès / invalidité : capital de 5000 euros.

Les véhicules assurés :

- Vélos à assistance électrique (« cycles à pédalage assisté ») dont la puissance est limitée à 250 Watts et dont l'assistance électrique se coupe quand l'utilisateur cesse de pédaler ou que la vitesse dépasse 25 km/h.



Les + WIZZAS ?

- ◆ Nous assurons **les accessoires et la batterie** en cas de vol et de tentative de vol.
- ◆ Nous assurons **les dommages** subis au vélo assuré **durant le transport**.



Critères de sélection du produit vélo électrique

a) Souscripteur

- Le souscripteur doit résider en France métropolitaine + Corse et être âgé de 18 ans minimum.

b) Vélo assuré

- Le vélo assuré ne doit pas dépasser 3 ans d'ancienneté
- Le vélo assuré ne doit pas dépasser 10 000 euros de valeur à l'achat neuf.

Document non contractuel se référer à la notice d'information - Photos : Unsplash.com / AdobeStock / Freepik
Le casque n'est pas obligatoire, il est juste indispensable ! (-70% de blessures graves à la tête).



Dynamique digitale

Roulez serein, roulez assuré !

Besoin d'informations ?

spvie@wizzas.com

[spvie.com](https://www.spvie.com)



plus de vie dans l'assurance

WIZZAS - SAS de courtage d'assurance au capital de 19 147,53 € - RCS Nanterre 830 674 222 - ORIAS n° 170 057 38. En partenariat avec SPVIE Assurances • SAS de courtage au capital de 48.868,30 € • Siège social : 26 rue Pages 92150 Suresnes CEDEX • RCS de Nanterre n° 525 355 251 N° ORIAS 10 058 151 (www.orias.fr) • sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 • Exerce son activité selon les dispositions de l'article L. 521-2, II, b) du Code des assurances • La liste des assureurs partenaires est disponible sur <https://www.spvie.com/partenaires>

SPVIE
ASSURANCES